

Justice belge, grand corps malade

Manque de moyens et d'effectifs, vétusté des bâtiments, arriérés de paiements: le patient est au plus mal. Et c'est grave, docteur.

Texte: Charles NEUFORGE

«**66** jours pour sauver la justice»: c'est le défi que se lance le monde judiciaire. Entre le 20 mars, journée de protestation des acteurs judiciaires depuis quatre ans, et le 26 mai, jour des élections fédérales, magistrats, avocats, greffiers et personnel administratif vont mettre la pression sur le pouvoir politique. La justice va mal. Elle refuse de mourir. De déclarations coup de poing en actions spectaculaires, depuis longtemps, elle ne ménage pas ses efforts pour tenter d'être soignée. Mercredi soir, «Devoir d'enquête» dresse un inquiétant état des lieux sur La Une.

Cadavre à la renverse

Le 19 avril 2016, Manuela Cadelli, présidente de l'Association syndicale des magistrats, dénonce. «La justice belge est devenue un grand cadavre à la renverse», affirme-t-elle dans une carte blanche au Soir. Austérité aveugle, ruine du pouvoir judiciaire: le portrait que dresse la magistrate est édifiant. Elle ne pointe pas seulement du doigt le manque d'effectifs, la vétusté des bâtiments ou la diminution du budget alloué à l'informatique. Elle parle aussi de «régression démocratique sans précédent», exemples concrets à l'appui. «Dans cer-

L'état du Palais de Justice de Namur est tel que ses étages ont récemment dû être fermés

taines juridictions, la situation est devenue ingérable au sein des greffes et du personnel administratif. Des juges d'instruction ont dû assumer des chauffeurs comme greffiers pour les seconder. À Namur, le personnel d'entretien classe les courriers dans les dossiers. Deux libérations sont intervenues ces derniers mois de personnes soupçonnées d'assassinat du fait de problèmes de procédure liés à cette austérité absurde.»

Faillite

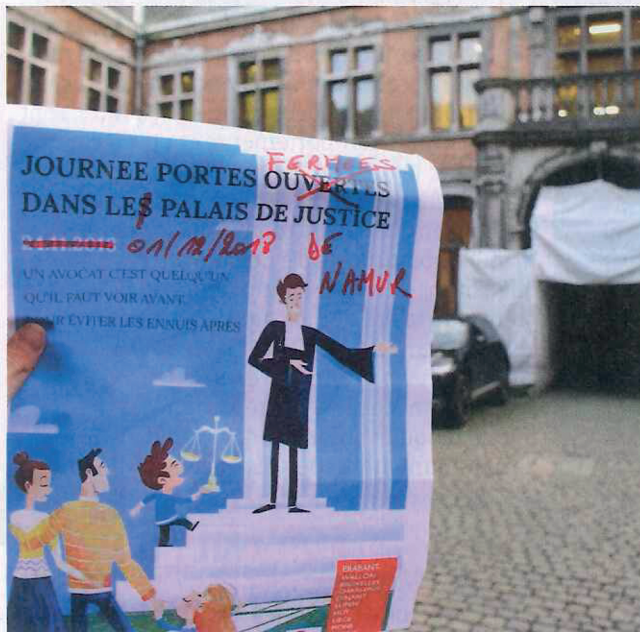
La même année, on doit au député Stefaan Van Hecke (Groen) une autre déclaration tapageuse: «Si la Justice était une entreprise privée, elle serait immédiatement déclarée en faillite.» Il faut dire qu'une affaire retentissante vient de secouer la Belgique: la libération sous strictes conditions d'un homme en détention préventive suspecté de tentative de meurtre à l'encontre de son ex-femme et de son fils de 2 ans. Motif: le rapport du psychiatre judiciaire ne figurait pas dans son dossier. Raison de cette absence: l'expert voulait protester contre les arriérés qui lui étaient dus par le SPF Justice. Montant:

162.000 €. Un exemple parmi d'autres. Huissiers de justice, opérateurs télécom, interprètes traducteurs: les créanciers se bousculent au portillon.

Vétusté

Depuis lors, le ministre de la Justice Koen Geens a débloqué des fonds pour payer les prestataires, mais l'état de santé du patient reste préoccupant. Deux exemples aussi récents que spectaculaires sont venus le rappeler. À Namur tout d'abord, en novembre dernier le président du tribunal de première instance est contraint de prendre une décision radicale. La vétusté du Palais de Justice est telle que les étages doivent être fermés. Ils rouvrent cinq semaines plus tard. L'arriéré enregistré est important (plusieurs milliers de procès-verbaux sont restés dans les zones de police à la demande du procureur du Roi). Le nouveau Palais de Justice n'est pas attendu avant 2022. À Mon-

Comme une allégorie de l'état de la justice belge, le plafond du greffe de la Cour de cassation s'effondrait, début septembre 2018, au Palais de Justice de Bruxelles...





c'est une chambre de la cour d'appel qui a été fermée. Pas suite au délabrement des lieux, mais pour cause de manque de magistrats. «Ce n'est pas un concours de circonstances, une suite d'imprévus qui ont abouti à cette solution», précise en colère Marie Messiaen, juge au tribunal du travail du Hainaut et membre du conseil d'administration de l'Association syndicale des magistrats. «C'est simplement une volonté affirmée depuis des années (qui ne fait qu'empirer), du sous-financement du pouvoir judiciaire. La justice est en danger.»

Dramatique

Thierry Marchandise, lui aussi administrateur de l'ASM, embraie. «Avec quarante, quarante-cinq ans dans la magistrature, je pense que la situation du pouvoir judiciaire n'a jamais été aussi dramatique qu'aujourd'hui», déclare-t-il à la RTBF. «Non seulement il manque des magistrats dans pas mal de juridictions, je pense au Luxembourg où il manque la moitié du parquet, mais aussi dans les fonctions administratives.» Au point que des juges retraités reprennent du service. «La démocratie est tout de même en difficulté», conclut-il. Le diagnostic est sans appel. «66 jours pour sauver la justice»: le traitement qui commence le 20 mars prochain semble bien nécessaire. ■



Mer. 20.20

«Devoir d'enquête»
Magazine ★★★